600,000. Oui, le réveil vient de se faire dans notre population, et, dans cette protestation en masse, nous ne resterons pas en arrière de ceux qui out réclamé avant nous chaque fois qu'on a voulu leur imposer d'injustes prétentions. Comme eux, nous enverrons en Angleterre des milliers de signatures pour plaider contre la constitution dont nous ne voulons pas, et si, après cela, on ne nous fait pas justice, ch bien! fiat justitia ruat cœlum, nous aurons employé tous les moyeus constitutionnels; la responsabilité des conséquences de ce déni de justice retombera sur la tête de ceux qui auront travaillé à amener un pareil état de choses. L'hon. DENIS BENJAMIN VIGER, l'un des plus valeureux champions de nos droits, disait à propos de l'introduction de ce projet d'union dans le parlement impérial, sans consulter le peuple :-

" v'est après plus de soixante ans de paix et de bonheur, quand la génération qui vit la conquête est dans le tombeau, quand il reste à peine des témoins de cet événement au milieu de la génération actuelle, quand le souvenir comme le sentiment en est étoint dans le cœur des Canadieus, quand enfin il n'y a plus dans cette province que des hommes nés sujets britanniques, et jouissant de leurs droits à ce titre, qu'on a pu fo:mer le projet de nous traiter, je ne dirai pas comme un peuple conquis, à qui le droit public des nations civilisées ne permet plus d'arracher ses établissements et ses lois plus que ses propriétés, mais bien comme ces peuples sauvages, à qui les lumières et les arts, ainsi que les principes et les devoirs de la vie civile, sont inconnus.'

En effet, M. le Président, ces expressions ne sont pas trop fortes pour qualifier la conduite du gouvernement impérial à cette époque. Il fallait du sang à St. Denis et à St. Charles, et que les têtes roulassent sur l'échafaud pour obtenir justice. Alors seulement, et lorsqu'on vit que le peuple n'hésitait pas à sacrifier ses plus nobles enfants pour acheter sa liberté et ses droits politiques, on nous donna le gouvernement responsable que nous avons aujourd'hui et que nous prétendons garder.—A l'ouverture de la session suivante on s'attendait à la répétition des débats sur les finances; mais le gouverneur ayant séparé dans les estimés la liste civile des autres dépenses, les subsides furent votés. C'est ainsi que chaque fois qu'on a persisté dans la lutte on a obtenu ce qu'on demandait, et je me demande pourquoi nos hommes politiques, qui ont lutté depuis l'union pour la conservation de la constitution, telle qu'elle est, avec un si grand succès, cèdent aujourd'hui aux prétentions

du Haut-Canada. Maintenons done la constitution actuelle, qui offre la plus grande somme d'avantages pour les Canadiens-Français! On avait cru pendant quelque temps que la question des finances était parfaitement réglée; mais au retour de DAL-HOUSIE, elle fut soulevée de nouveau plus menagante que jamais, et les subsides furent refusés (1827.) Le gouverneur, dès le lendemain, prorogea les chambres, en insultant à la dignité des communes et en félicitant le conseil législatif. Cet acte tyrannique causa une surexcitation chez le peuple. Le presse tonna contre le pouvoir et, pour faire voir l'exaspération dans lequel on avait jeté les esprits, je citerai un extrait d'un journal de ce temps-là :

"Canadiens! on travaille à vous forger des chaînes; il semble que l'ou veuille vous anéantir ou vous gouverner avec un sceptre de fer. Vos libertés sont envahies, vos droits violés, vos priviléges abolis, vos réclamations méprisées, votre existence politique menacée d'une ruine totale.... Voici que le temps est arrivé de déployer vos ressources, démontrer votre énergie et de convaincre la mère-patrie et la horde qui, depuis un demi-siècle, vous tyrannise dans vos propres foyers, que si vous êtes sujets, vous n'êtes pas esclaves."

Les élections furent favorables au parti populaire. A la réunion du parlement, M. PAPINEAU fut choisi comme orateur, mais le gouverneur refusa de sanctionner ce choix, et dit à la chambre d'assemblée d'en élire un autre. Devant un pareille conduite, que devait taire la chambre d'assemblée? Se plier? Non!M. le PRÉSIDENT, nous avions à cette époque dans notre chambre d'assemblée des hommes qui ne recuiaient pas devant leur devoir et devant la responsabilité de leur juste opposition. Sur motion de M. CUVIL-LIER, il fut résolu que le choix du président devait être fait librement et indépendamment du gouverneur; que M. PAPINEAU avait été choisi, que la loi n'exigeait pas d'approbation, et qu'elle était, comme la présentation, une simple formalité d'usage. M. PAPINEAU ayant été reconduit au fauteuil, le gouverneur ne voulut point approuver ce choix, et le soir même le parlement était dissout. Ainsi, VI. le PRÉSIDENT, ce parlement n'exista qu'une journée, parce que son président, dans son indépendance, n'était pas homme à se plier aux vengeances d'un pouvoir mal conseillé. En vérité, si ce sont là les libertés que nous devons au système colonial, je n'ai pas besoin d'en faire connaître la valeur dérisoire. Le peuple comprit la position qu'on voulait lui faire et prit les moyens de repousser ces